



Indice FBT : Evolution des coûts sectoriels N° 55

février 2009

Composantes de l'indice des coûts FBT

	Pourcentage dans les coûts
1. Partie fixe	20,000%
2. Salaires et charges sociales	65,000%
3. Electricité	3,000%
4. Diesel	3,000%
5. Mazout	4,000%
6. Gaz	2,000%
7. Environnement	1,500%
8. Eau	1,500%
Total	100,000%

Composantes du mois + année	févr. 2009	
Salaire horaire Niv 3 (+50)	10,4434	(*)
Montant Prime fin année	0,8561	
Index FEB	75,08000	
Transfert % Fonds Commun	1,85000	
Diminution charges sociales	3,46500	
Index électricité (au 09 2005 : 0,07439)	130,79620	(**)
Index gazoil	0,81740	
Index mazout	0,37340	
Index gaz (au 09 2005 : 2,21638)	186,01179	(***)
Index environnement	39,01000	
Index eau	1,18750	

Composantes prises en considération :

- Partie fixe
- Salaires (*) : C.P. 110 : salaire niv. 3 (+ 50 Trav.) + prime fin année + titre rep. = coût 1 sal. horaire
Charges : Index FEB + Fonds Com. (% *108 %) +/- diminution charges soc.
Calcul charges soc.pour 1 sal.horaire Ensuite salaire + charges = coût total 1 sal.horaire
- Electricité (**): index électricité des prix à la consommation Min. Aff. Economiques (12.'05)
- Diesel : index Min. Aff. Economiques
- Mazout : idem
- Gaz (***) : index gaz des prix à la consommation Min. Aff. Economiques (12.'05)
- Environnement : tarif annuel d'une unité de déchets
- Eau : Tarif "Vlaamse Maatschappij Watervoorziening" : moyenne des 4 provinces

	déc 96	févr. 2009	déc 96	févr. 2009
1. Fixe			20,0000	20,0000
2. Salaires et charges *				
Salaires				
Salaire Niv 3	7,1356	10,4434		
Prime fin année	0,3934	0,8561		
Total 1 sal.hor.base	7,5290	11,2995		
Charges				
Index FEB	75,2700	75,0800		
F.C. %*108%	1,6200	1,9980		
- dim. charges	- 3,4910	- 3,4650		
Total charges 1 sal.horaire	5,5262	8,3179		
Réf.= tot. 1 sal.horaire+charges	13,0553	19,6174		
65*index/réf	65,0000	97,6717	65,0000	97,6717
3. Electricité **	réf = 101,3157	130,7962		
3* Index/réf	3,0000	4,3447	3,0000	4,3447
4. Gasoil	réf = 0,5901	0,8174		
3* Index/réf	3,0000	4,1558	3,0000	4,1558
5. Mazout	réf = 0,2035	0,3734		
4* Index/réf	4,0000	7,3388	4,0000	7,3388
6. Gaz ***	réf = 120,5687	186,0118		
2* Index/réf	2,0000	5,4783	2,0000	5,4783
7. Environnement	réf = 23,6986	39,0100		
1.5*index/réf	1,5000	2,4691	1,5000	2,4691
8. Eau	réf = 0,8552	1,1875		
1.5*index/réf	1,5000	2,0828	1,5000	2,0828
Total Indice			100,0000	143,5412
Différence par rapport indice de base déc. 1996			43,54%	

(*) Suite à la réforme de la classification des fonctions, le niveau de salaire 2 (- 50 Trav.) est remplacé par le niveau de salaire 3 (+ 50 Trav.) dès le 01/01/2007

(**) + (***) Suite à la libéralisation du marché de l'énergie, d'autres sources seront utilisées pour ces deux composantes. Voir ci-dessus. Les sources précédentes ne sont plus publiées.

(**) La situation de "l'électricité" exprimée en pourcentage (3,3459) au 02.2006 est mise au même niveau que la situation du 01.2006.

Suite à la réforme de "l'index des prix à la consommation", la situation au 02.2006 est recalculée sur base de 101,31565 (au lieu de 99,76513).

(***) La situation du "gaz" exprimée en pourcentage (3,4339) au 02.2006 est mise au même niveau que la situation du 01.2006.

Suite à la réforme de "l'index des prix à la consommation", la situation au 02.2006 est recalculée sur base de 120,56879 (au lieu de 146,45414).

Evolution de l'indice des coûts sur 3 mois	0,35 %
Evolution de l'indice des coûts sur 6 mois	-1,65 %
Evolution de l'indice des coûts sur base annuelle	2,64 %